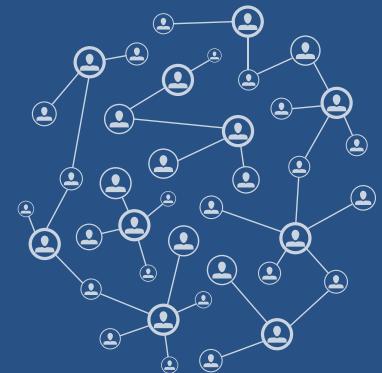




Réseau de mise en œuvre de la Déclaration sur la sécurité dans les écoles dirigé par les États

Qu'est-ce que le Réseau de mise en œuvre ?

Le **Réseau de mise en œuvre** promeut la coopération et l'échange entre pairs d'expériences et de bonnes pratiques entre les États signataires de la Déclaration sur la sécurité dans les écoles, afin de soutenir la mise en œuvre effective des engagements de la Déclaration. Il a été lancé par le gouvernement norvégien en octobre 2021, lors de la quatrième Conférence internationale sur la Déclaration sur la sécurité dans les écoles, qui s'est tenue à Abuja, au Nigéria.



Qu'est-ce que la Déclaration sur la sécurité dans les écoles ?

La **Déclaration sur la sécurité dans les écoles** est un engagement politique intergouvernemental dédié à la protection de l'éducation dans les conflits armés. Elle présente un ensemble d'engagements visant à renforcer la protection de l'éducation contre les attaques et à restreindre l'utilisation des écoles et des universités à des fins militaires. Ouverte à l'adhésion des pays en mai 2015, la Déclaration a depuis été approuvée par plus de **120 États**. En approuvant la Déclaration, les États approuvent également les *Lignes directrices pour la protection des écoles et des universités contre l'utilisation militaire durant les conflits armés*.

Quelles sont les activités du Réseau de mise en œuvre ?

Le Réseau promeut diverses activités axées sur le partage de bonnes pratiques dans la mise en œuvre de la Déclaration sur la sécurité dans les écoles entre les États signataires. Ces activités comprennent des séminaires en ligne sur des sujets pertinents liés à la protection de l'éducation dans les conflits armés, des formations internationales et des ateliers régionaux, ainsi que des échanges bilatéraux et multilatéraux sur la mise en œuvre de la Déclaration. Des exemples de bonnes pratiques sont disponibles sur la **Banque de ressources** de mise en œuvre de la Déclaration.

Qui peut participer ?

Le Réseau de mise en œuvre vise à faciliter les contacts entre les États signataires, en servant de plate-forme pour connecter les experts de différents pays. Tous les États signataires sont invités à rejoindre le Réseau de mise en œuvre en nommant des points focaux des ministères de l'Éducation, de la Défense, des Affaires étrangères, de la Justice et d'autres ministères qui jouent un rôle dans la mise en œuvre de la Déclaration.

Comment fonctionne le Réseau ?

Les activités du Réseau sont soutenues par une plateforme collaborative numérique pour la coordination et le partage d'informations et de ressources. La plateforme est accessible aux États signataires et à quelques autres acteurs, tels que des experts techniques qui peuvent fournir des conseils sur la mise en œuvre de la Déclaration. Grâce à la plateforme, le Réseau vise à faciliter un engagement significatif entre les États dans le cadre d'un forum confidentiel.

Qu'attend-on des participants ?

Les participants sont invités à s'engager activement dans les activités du Réseau, telles que les séminaires en ligne et les formations. Ils sont encouragés à partager leur expérience de mise en œuvre de la Déclaration et invités à publier sur la plateforme numérique, à diffuser des documents pertinents, à poser des questions aux autres et à susciter des discussions. Les suggestions et propositions de nouvelles activités et initiatives à organiser dans le cadre du Réseau sont les bienvenues.

Contact

Si vous souhaitez recevoir plus d'informations, exprimer votre intérêt à faire partie du Réseau de mise en œuvre ou partager les coordonnées des points focaux nommés par les ministères concernés dans votre pays, veuillez contacter Mme Michela Ranieri, Coordinatrice du Réseau de mise en œuvre, à l'adresse mranieri@protectingeducation.org ou remplissez le formulaire en scannant le code QR ci-dessous.



Nous espérons compter bientôt sur votre participation au Réseau de mise en œuvre dirigé par les États !